

**CONDITIONS DE RESERVATION ET D'UTILISATION
DU GITE DE L'ANCIENNE ECOLE DE CALLOT
2024**

Période de location

Le gîte de l'école de Callot est proposé à la location toute l'année. En très haute saison (juillet et août) et à la période de Noël, uniquement à la semaine, et sur les autres périodes le gîte est à louer soit à la semaine, soit du lundi au vendredi matin soit du vendredi soir au dimanche soir.

Accès

L'île Callot est accessible à marée basse par une route submersible depuis le port de Carantec. La traversée s'effectue à pied, à vélo, ou en voiture sous votre propre responsabilité.

Attention : les arrivées et les départs se font en fonction des horaires de marée et plus précisément en fonction des horaires de passage. Vous pouvez les consulter sur le site internet de la municipalité de Carantec. L'Office de Tourisme se tient à votre disposition pour toute précision. Les voitures sont interdites en juillet et août sur l'île, pendant les périodes de grandes marées et week-end prolongés : un macaron vous sera spécialement remis lors de votre arrivée afin d'accéder à l'île avec votre véhicule. Les voitures des locataires doivent être garées sur le deuxième parking à l'entrée de l'île, juste avant le gîte. **Le stationnement dans la cour n'est pas autorisé pendant le séjour.**

Le gîte

La capacité d'accueil maximum est de **10 personnes (adultes, enfants et bébés inclus)**. Le nombre de personnes présentes est sous l'entière responsabilité du locataire signataire du contrat. Le camping est strictement interdit sur l'île.

Le gîte est non-fumeur.

Exposé Est-Ouest, il se compose de 7 pièces (6 aux rez-de-chaussée et une à l'étage) :

- Une cuisine équipée ouverte sur le séjour
- Deux chambres (dont une PMR) avec 2 lits de 80 x 200 cm (soit 4 couchages)
- Une chambre avec un lit double 160 x 200
- Un dortoir à l'étage avec 4 lits de 80 x 200 cm (soit 4 couchages)
- Une salle d'eau et une douche
- Deux WC

A cela s'ajoute une terrasse exposée Est, agrémentée d'un salon de jardin ainsi que d'un barbecue.

Le gîte ne peut être loué à des mineurs. Si des mineurs sont présents, ils sont obligatoirement placés sous la surveillance de l'adulte qui a fait la réservation et qui s'engage à être présent pendant toute la durée du séjour.

Téléphone & accès internet

La maison ne dispose pas de ligne téléphonique. Accès wifi gratuit dans le gîte.

Feux

Les feux et feux d'artifice sont interdits sur l'île. Pour les barbecues, vous devez respecter strictement l'emplacement réservé à cet effet.

Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans la maison.

Assurances

En cas de dommages, votre responsabilité peut être engagée. Vérifier les clauses de garantie de votre contrat responsabilité civile ou/et habitation.

Inventaire et état des lieux

L'inventaire du matériel est à disposition dans le gîte. Il est téléchargeable sur le site www.baidemorlaix.bzh, page [Réserver le gîte de l'école de Callot](#).

Lors de votre arrivée dans la maison, veuillez à vérifier :

- l'état de propreté de la maison, des toilettes, des sanitaires
- le bon fonctionnement des sanitaires, éviers et toilettes

Si vous constatez la moindre anomalie, vous devrez la signaler par téléphone dans les 3 heures qui suivent la remise des clés (le numéro de téléphone à joindre vous sera communiqué à votre arrivée). Sans nouvelle de votre part, nous considérerons que la maison vous a été louée en parfait état et les cautions (pour l'état de la maison et le ménage) seront rendues aux locataires qui vous ont précédés. Il en sera de même lorsque vous rendrez les clés.

Entretien et hygiène

En très haute saison et durant les vacances de Noël, les lits sont faits à votre arrivée. Les serviettes de bains et les torchons ne sont pas fournis.

Sur les autres périodes, le linge de maison n'est pas fourni. Il n'y a pas de couverture ni de couette. Des alèses jetables de lit et d'oreiller sont fournies lors de la remise des clés.

Il est possible de louer des parures de lits et des kits de bain auprès de la Blanchisserie de Carantec au 06 22 43 26 54.

Lors de votre départ, vous devez :

- Si les draps vous sont fournis, les retirer et les mettre dans le sac « blanchisserie » situé dans la salle de bain.
- Le ménage doit être fait, à défaut, la caution du ménage sera encaissée.
- Fermer les fenêtres.

Remise des clés

Les clés sont à retirer par le titulaire du contrat de location en personne, à l'Office de Tourisme, le jour de l'entrée dans les lieux. L'Office de Tourisme vous communiquera avant votre arrivée l'horaire de remise des clés.

Afin de connaître les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme de Carantec, consultez-les sur notre [site internet](#).

Si vous arrivez **en dehors des heures d'ouverture**, vous devez vous assurer auprès de l'Office de Tourisme des conditions de remise des clés. Aucun remboursement ne pourra être réclamé, si arrivant en dehors des heures d'ouverture de l'Office de Tourisme, vous n'avez pas pris la précaution de prévenir pour convenir du lieu et de l'heure de remise des clés.

Les clés sont à rendre à l'Office de Tourisme. En cas de fermeture, les consignes vous seront données à la remise des clés.

Tarifs & formules 2024

Formules :

Formule A	Haute saison - Séjour à la semaine uniquement	
Formule B	Moyenne saison - Séjour du lundi au vendredi matin	Location à la semaine du lundi au dimanche : 1 248€
Formule C	Moyenne saison - Séjour du vendredi soir au dimanche soir	
Formule D	Basse saison - Séjour du lundi au vendredi matin	Location à la semaine du lundi au dimanche : 1 020€
Formule E	Basse saison - Séjour du vendredi soir au dimanche soir	

Location à la semaine :

Le gîte de l'école de Callot est uniquement loué à la semaine du samedi au samedi en haute saison et pendant les vacances de Noël. En dehors de ces périodes, il est aussi possible de louer à la semaine en réservant deux séjours courts du lundi au dimanche.

Tarifs :

Les tarifs sont fixés indépendamment du nombre de locataires.

Formule	Tarifs
Formule A	1 705€
Formule B	624€
Formule C	624€
Formule D	510€
Formule E	510€

Montant de la caution : 708€ pour l'état du gîte et le ménage

Conditions de réservation

Seules sont prises en considération les demandes de réservation des particuliers. Le gîte de l'école de l'île Callot ne peut en aucun cas être associé à un produit commercialisé par un tiers.

Réservation

Les réservations pour 2024 débutent à partir du **20 Décembre 2023 à 10h00**, et sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée qui est l'ordre de priorité.

Les réservations s'effectuent uniquement sur Internet, à l'adresse suivante : www.baiedemorlaix.bzh, page [Réserver le gîte de l'école de Callot](#). Aucune demande de pré-réservation ou d'option n'est traitée au guichet, au téléphone ou par email auprès de l'Office de Tourisme.

Les dates et les formules de séjour dépendent d'un planning prédéfini. **Vous devez adapter votre demande de séjour en fonction de celui-ci et des horaires de passages en fonction des marées.** Aucune dérogation ne sera admise.

Procédure de réservation, contrat

Le contrat est à nous retourner signé à l'Office de Tourisme de Carantec par courrier ou par mail (bonne qualité exigée), ainsi que les **conditions de réservation paraphées (pages 4 à 9 du contrat) dans un délai de 7 jours** à compter de la réservation. Le client n'ayant pas retourné son **contrat signé** et les **conditions de réservation paraphées** dans le délai imparti, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la location.

Règlement

Le règlement de l'acompte (50% du montant total du séjour) est demandé **par virement bancaire uniquement** dans un délai de 7 jours maximum à compter de la réservation (bien préciser votre nom et la date du séjour lors de l'opération). Le client n'ayant pas versé le montant de l'acompte dans le délai imparti, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation sera de nouveau proposée à la vente.

Le règlement du solde de la location se fera 8 semaines avant votre arrivée **par virement bancaire uniquement** (bien préciser votre nom et la date du séjour lors de l'opération). Le client n'ayant pas versé le montant du solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué, sauf cas stipulé dans le paragraphe annulation.

En cas de réservation d'un séjour 8 semaines ou moins avant la date arrivée, le montant total du séjour sera demandé par virement bancaire, dans un délai de 7 jours maximum.

Taxe de séjour

Le gîte de l'école de Callot est assujéti à la taxe de séjour. Le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du prix de la nuitée par occupant (auquel s'ajoute la taxe additionnelle départementale de 10%). Elle vous sera demandée au moment de la remise des clés. Les mineurs en sont exonérés. L'Office de Tourisme se tient à votre disposition pour toute précision. Vous pouvez également faire une simulation sur le site de [Morlaix Communauté](#), rubrique tarifs & mode de calcul (descendre en bas page pour trouver le simulateur).

Formule de calcul (base de calcul sur tarifs applicables en 2024) : tarif nuitée par occupant × 5% × nbre nuits × nbres adultes (auquel s'ajoute la taxe additionnelle départementale de 10%)

Caution

Un chèque de caution (non encaissé) vous sera demandé le jour de la remise des clés : 708 € pour l'état de la maison et le ménage. Il vous sera retourné dans un délai d'un mois après votre départ si aucun dégât n'est constaté.

En cas de dégâts constatés, les coûts de remise en état des lieux, les frais de remplacement des équipements mis à votre disposition et/ou les frais de ménage vous seront facturés. Le chèque de caution sera retourné après règlement.

Pièce d'identité

Une **pièce d'identité (au nom du locataire) sera à présenter obligatoirement** lors de la remise des clés à l'Office de tourisme.

Annulation

Toute annulation de la part du demandeur devra être adressée à l'Office de Tourisme **par lettre recommandée avec accusé de réception**. En cas d'annulation, le montant du séjour ne sera pas remboursé.

Exceptions

Le montant total du séjour déjà payé est remboursé :

En cas de force majeure (décès, maladie longue durée, hospitalisation, accident), sous réserve d'un justificatif.

Désistement de séjour

Un locataire possédant déjà un contrat de réservation signé et paraphé pour l'année en cours n'est pas autorisé à annuler son séjour au profit d'un autre séjour ou d'un désistement de séjour.

Newsletter

Pour être tenu informé de l'actualité du gîte de l'école de Callot (réservations, désistements, offres, etc.) inscrivez-vous à la [newsletter des gîtes insolites](#).

Protection des données personnelles

Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : gitesinsolites@tourisme-morlaix.bzh.

Office de Tourisme de Carantec

4 rue Louis Pasteur - BP 62 - 29660 Carantec

Tél : 02 98 67 00 43 – Site : www.baiedemorlaix.bzh – Email : gitesinsolites@tourisme-morlaix.bzh

Mairie de Carantec

Place du Général de Gaulle - 29660 Carantec

Tél : 02 98 67 00 30 – site : <http://www.ville-carantec.com> – Email : accueil@ville-carantec.com